

DEPARTEMENT du BAS-RHIN
COMMUNE de ZINSWILLER

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE du 11 avril 2008.

L'an deux mil huit, le onze avril, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Alphonse MEYER, Maire.

Présents : Mme ALLENBACH Bernadette, M. BIEHLER Damien, M. DEISS Cyrille, M. FEIG Gérard, Mme GLAD Doris, M. HINZ Walter, Mme JUNG Véronique, M. MEYER Alphonse, M. ROESSLER Thierry, Mme WEISSGERBER Véronique et M. WERNERT Christophe.

Absents excusés : Mme HEILIG Suzanne, M. ULLMANN Eric, M. WEISSEREINER Pascal et M. ZILLER Alexandre.

Procurations : Mme HEILIG Suzanne à Mme ALLENBACH Bernadette, M. ULLMANN Eric à M. MEYER Alphonse, M. WEISSEREINER Pascal à M. ROESSLER Thierry et M. ZILLER Alexandre à M. DEISS Cyrille.

ORDRE DU JOUR

- 1- Compte de gestion 2007,
- 2- Affectation des résultats de fonctionnement 2007,
- 3- Budget primitif 2008 (principal, eau et assainissement),
- 4- Amortissement de charges à étaler,
- 5- Subventions,
- 6- Commission Communale des impôts directs,
- 7- Divers.

1 – Compte de gestion 2007,

Le Conseil Municipal, vu le budget primitif de l'exercice 2007 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné de la balance générale des comptes ainsi que du compte de résultat et des comptes de bilan, vu l'approbation du compte administratif de l'exercice 2007, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2007 par le receveur n'appelle pas d'observations particulières, les résultats d'exécution du budget principal et des budgets annexes étant conformes à la comptabilité administrative de l'ordonnateur.

2 - Affectation des résultats de fonctionnement 2007,

A - Affectation du résultat 2007 du budget général

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2007 du budget général, constatant que le compte administratif de l'exercice considéré présente un excédent de fonctionnement de 162.766,84 €, après délibération, à l'unanimité, décide d'affecter comme suit cet excédent :

	Euros
Pour mémoire	
Virement prévu à la section d'investissement	50.000,00
Excédent antérieur reporté	65.029,22
Résultat de l'exercice 2007 - EXCEDENT	97.737,62
Excédent au 31/12/2007	162.766,84
Affectation à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	50.000,00
Solde disponible :	112.766,84
affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	79.686,84
- affectation à l'excédent reporté (ligne 002)	33.080,00

B - Affectation du résultat 2007 du Service des Eaux

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2007 du service des Eaux, constatant que le compte administratif de l'exercice considéré présente un excédent d'exploitation de 32.662,39 €, après délibération, décide, à l'unanimité, de reporter intégralement cet excédent en section d'exploitation (ligne R002).

C - Affectation du résultat 2007 du Service Assainissement

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2007 du service Assainissement, constatant que le compte administratif de l'exercice considéré présente un excédent d'exploitation de 114.073,62 €, après délibération, décide, à l'unanimité, d'affecter comme suit cet excédent :

	Euros
Pour mémoire	
Virement prévu à la section d'investissement	11.977,91
Excédent antérieur reporté	90.656,40
Résultat de l'exercice 2007 - EXCEDENT	23.417,22
Excédent au 31/12/2007	114.073,62
- Affectation à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	11.977,91
Solde disponible :	102.095,71
affecté comme suit :	
- affectation en réserves (compte 1068)	88.395,71
- affectation à l'excédent reporté (ligne 002)	13.700,00

3 - Budget primitif 2008 (principal, eau et assainissement)

Monsieur le Maire présente le projet du Budget Primitif de l'exercice 2008 élaboré par l'administration communale.

A - Fixation des taux des impôts locaux et des redevances,

a - Le Conseil municipal, après délibération, décide, à l'unanimité, de maintenir les taux 2008 des impôts directs locaux à leur niveau de 2007 soit :

- taxe d'habitation à 10,49 %,
- taxe foncière bâti à 9,98 %,
- taxe foncière non bâti à 67,31 %.

b - Le Conseil municipal, vu les travaux à prévoir sur le réseau de distribution jusqu'en 2015, après délibération, décide, à l'unanimité, de fixer la redevance eau 2008 comme suit :

- abonnement par semestre : 5 € par compteur,
- abonnement par semestre : 50 € par grand compteur,
- 1 € par M3 d'eau consommé.

c - Le Conseil municipal, après délibération, décide, à l'unanimité, de maintenir la redevance assainissement 2008 à son niveau de 2007 soit 1€ par M3 d'eau potable consommé et prélevé soit sur le réseau public, soit sur les installations de pompes individuelles.

B – Budget principal 2008

Après délibération, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

a) d'approuver le Budget proposé par Monsieur le Maire selon la Balance transcrite ci-après :

BALANCE

Dépenses de Fonctionnement	521.180,00	Recettes de Fonctionnement	521.180,00
Dépenses d'Investissement	<u>660.436,84</u>	Recettes d'Investissement	<u>660.436,84</u>
	1.181.616,84		1.181.616,84

b) de fixer à 106.300 € le montant des contributions directes compte tenu des taux votés au cours de la présente séance (point 3Aa),

c) de reconduire le versement des cotisations au Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin (CNAS), les crédits nécessaires étant prévus au chapitre 012 du présent Budget primitif et la cotisation à verser s'élevant à 646,52 € .

C – Budget 2008 du Service des Eaux

Après délibération, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- a) d'approuver le Budget proposé par Monsieur le Maire selon la Balance transcrite ci-après :

BALANCE

Dépenses d'Exploitation	135.162,39	Recettes d'Exploitation	135.162,39
Dépenses d'Investissement	<u>205.096,23</u>	Recettes d'Investissement	<u>205.096,23</u>
	340.258,62		340.258,62

- b) d'appliquer uniformément les tarifs des redevances fixées par décision prise au cours de la présente séance (point 3Ab),
c) de fixer à 5.000 € la partie de salaire des agents chargés du service des Eaux pour les travaux leur incombant au cours de l'année 2008.

D – Budget 2008 du Service Assainissement

Après délibération, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- a) d'approuver le Budget proposé par Monsieur le Maire selon la Balance transcrite ci-après :

BALANCE

Dépenses d'Exploitation	88.700,00	Recettes d'Exploitation	88.700,00
Dépenses d'Investissement	<u>202.805,43</u>	Recettes d'Investissement	<u>202.805,43</u>
	291.505,43		291.505,43

- b) d'appliquer uniformément les tarifs des redevances fixées par décision prise au cours de la présente séance (point 3Ac),
c) de fixer à 5.000 € la partie de salaire des agents chargés du service Assainissement pour les travaux leur incombant au cours de l'année 2008.

4 - Amortissement de charges à étaler,

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une somme de 18.278,15 € figure dans la balance du budget général (compte 4818 charges à étaler) depuis la défusion avec la Commune d'OBERBRONN et que cette somme aurait dû être amortie depuis sur une période maximale de 5 années. Il propose au Conseil municipal d'amortir cette somme sur une année compte-tenu du délai passé depuis la défusion (1993) et vu que cet amortissement se traduit par une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement du montant de l'amortissement pratiqué.

Le Conseil municipal, après délibération, décide, à l'unanimité, d'amortir le montant de 18.278,15 € en une seule fois au budget 2008 ; les crédits nécessaires étant inscrits au budget aux comptes 6812 (dépense de fonctionnement) et 4818 (recette d'investissement).

5 - Subventions,

Le Conseil municipal, après délibération, décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes :

Subventions de fonctionnement :

Association des Maires du Bas-Rhin : 207 €

Association des Maires Ruraux : 86 €

Association des Maires des communes forestières 57-67-68 : 104 €

Amicale des Maires du canton de Niederbronn : 121 €

Subventions exceptionnelles :

Prévention routière : 100 €

UNIAT section Offwiller : 150 €

6 - Commission Communale des impôts directs,

Le Conseil municipal propose, à l'unanimité, la désignation de membres suivants de la CCID ; le choix final (6 titulaires et 6 suppléants) étant du ressort du Directeur des Services Fiscaux du Bas-Rhin :

Président : M. MEYER Alphonse	
Titulaires	Suppléants
WALD Dominique	DEISS Cyrille
HINZ Walter	FEIG Gérard
BIEHLER Damien	WEISGERBER Véronique

GLAD Doris	JUNG Véronique
ALLENBACH Bernadette	ZILLER Alexandre
ROESSLER Thierry	WEISSEREINER Pascal
BAUCHET Patrick	GUEHL Francis (De Dietrich)
SAVELSBERG Olivier	BUND Jean Marie
WEITEL Denis	HEILIG Sylvie
HOFFMANN Christophe	BUND François
STEPHAN Guy (ONF)	LIPS Georges
GOUJON Christophe (ONF)	WAMBACH Alfred

7 - Divers.

A – Monsieur le Maire informe les Conseillers municipaux que l'agence immobilière chargée de la vente de l'immeuble sis 12 rue d'Uhrwiller lui a annoncé que plusieurs candidats seraient intéressés par l'achat de ce bâtiment au prix de 110.000 € et il soumet ce prix de vente à l'appréciation du Conseil.

Le Conseil municipal, après délibération, décide, à l'unanimité, de fixer le prix de vente plancher de l'immeuble communal sis 12 rue d'Uhrwiller à 110.000 € (négociable à la hausse) et autorise Monsieur le Maire à engager les négociations de cette vente.

B - Monsieur le Maire soumet aux Conseillers municipaux présents ses propositions concernant les grands anniversaires des personnes âgées domiciliées dans la Commune. Il rappelle que, conformément à la tradition locale, sont concernées les citoyens âgés de 80, 85, 90 ans et plus. La valeur globale des achats réalisés s'élève à 60 € par anniversaire.

- pour les femmes : un gâteau d'anniversaire et un arrangement floral,
- pour les hommes : un panier garni.

Le Conseil municipal, après délibération, approuve, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire.

Suivent les signatures au registre

POUR EXTRAIT CONFORME

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau et affiché en Mairie.

Zinswiller, le 21 avril 2008.

Le Maire,
A. MEYER